

Désignation de l'entreprise BDG ASSURANCES

Néant *

Adresse de l'entreprise 2 BOULEVARD DE LA CORNICHE D'OR 06590 THEOULES SUR MER

SIREN

8 3 8 2 3 0 8 6 0

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 8

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial * Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	2 000 042		2 000
	Total I (5)	044	2 000 048		2 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances Clients et comptes rattachés *	068	40 143 070		40 143
	(2) Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	12 322 086		12 322
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	52 465 098		52 465
	Total général (I + II)	110	54 465 112		54 465
PASSIF				Exercice N 1	NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	8 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131)	132	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	13 755
	Provisions réglementées			140	
	Total I	142			21 755
	Provisions pour risques et charges			Total II	154
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169)	172	12 710
	Produits constatés d'avance				174
	Total III	176			32 710
	Total général (I + II + III)	180			54 465
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 2 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BDG ASSURANCES

Néant *Exercice N clos le
| 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |
1**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215 214
		Services*		217 218 229 667
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée*			222 224
	Subventions d'exploitation reçues			226
	Autres produits			230
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		
				232 229 667
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234
	Variation de stock (marchandises)*			236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :			242 166 601
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	683)	244 683
	Rémunérations du personnel*			250 36 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252 8 872
	Dotations aux amortissements*			254
	Dotations aux provisions			256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262 832
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
		Total des charges d'exploitation (II)		
				264 213 488
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 16 179
Produits financiers (III) 280		2		Charges financières (V) 294
Produits exceptionnels (IV)				290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art., 217 octies)	347		300
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348		
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306 2 427
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310 13 755
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		
Réintégurations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318
	Provisions non déductibles*			322
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324 2 427
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986		ZFU-TE (44. octies et octies A) 987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		JEI (44. sexies A) 989	
	ZRD (44. terdecies) 127		ZRR (44. quindecies) 138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies) 990	
	ZFA (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344	
			Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992	
	Dont divers		Créance due au report en arrière du déficit 346	
			Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2 352 16 182 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356
	Déficits antérieurs reportables :*dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2 370 16 182 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise BDG ASSURANCES

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise BDG ASSURANCES

Désignation de l'entreprise : BDG ASSURANCES

Néant

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	2 000	482		484		486	2 000		
TOTAL		490	2 000	492		494		496	2 000		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5		
	6		7		8		9		10		
Immobilisa-tions	Valeur d'actif * ①		Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values					
						Court terme* ⑤	Long terme				
1							19% ⑥	15% ou 12,8% π	0% ⑧		
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578		580		582		584	586			
								581			
								587			
								589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations		590		583			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								594			
TOTAL						596		585			
						597		599			

Désignation de l'entreprise : BDG ASSURANCES								Néant <input type="checkbox"/> *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666					
TOTAL			680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
		Dotations		Reprises						
Immobil. incorporelles	700	705								
Terrains	710	715								
Constructions	720	725								
Inst. techniques mat. et outillage	730	735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745								
Matériel de transport	750	755								
Autres immobilisations corporelles	760	765								
TOTAL			770	775						
II DÉFICITS REPORTABLES								III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996	
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870						
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380	8 872
N° du centre de gestion agréé									388	
Montant de la TVA collectée									374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

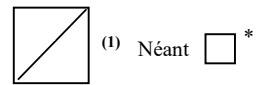
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : BDG ASSURANCES		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois 1 2		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		376 1		
		dont apprentis 657 0		
		dont handicapés 651 0		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108 229 667		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105		
		TOTAL 1 106 229 667		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues		113		
Variation positive des stocks		111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
		TOTAL 2 144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats		121 111 390		
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125 36 030		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146 19 187		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150		
		TOTAL 3 152 166 607		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 137 63 060			
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117 63 060		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022		
Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026		
Période de référence	024	du	160	au
Date de cessation		186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

SIREN 8 | 3 | 8 | 2 | 3 | 0 | 8 | 6 | 0 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BDG ASSURANCES

ADRESSE (voie) 2 BOULEVARD DE LA CORNICHE D'OR

CODE POSTAL 06590 VILLE THEOULES SUR MER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____

N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____

Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____

Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____

Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____

Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____

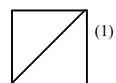
Adresse : N° _____ Voie _____
Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8 |

SIREN | 8 | 3 | 8 | 2 | 3 | 0 | 8 | 6 | 0 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | BDG ASSURANCES |

ADRESSE (voie) | 2 BOULEVARD DE LA CORNICHE D'OR |

CODE POSTAL | 06590 | VILLE | THEOULES SUR MER |

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
	Code Postal	Commune
		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le <input type="text" value="01012018"/>	et clos le <input type="text" value="31122018"/>	Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal <input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
BDG ASSURANCES 42 2 BOULEVARD DE LA CORNICHE D'OR 06590 THEOULES SUR MER France	42 AVENUE SAINTE MARGUERITE 06150 CANNES LA BOCCA
SIRET <input type="text" value="83823086000010"/>	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
2 BOULEVARD DE LA CORNICHE D'OR 06590 THEOULES SUR MER	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITÉ

Activités exercées <input type="text" value="Courtier Agent d'assurance"/>	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
--	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31% <input type="checkbox"/>	Bénéfice imposable à 28% <input type="checkbox"/>	Bénéfice imposable à 15% <input type="checkbox"/>	16 182	Déficit <input type="checkbox"/>
--------------------------	---	---	---	--------	----------------------------------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% <input type="checkbox"/>	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="checkbox"/>		
PV à long terme imposables à 19% <input type="checkbox"/>	Autres PV imposables à 19% <input type="checkbox"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="checkbox"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="checkbox"/>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X **D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	<input type="checkbox"/>
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	<input type="checkbox"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% <input type="checkbox"/>	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : <input type="text"/>	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>	

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe <input type="text"/>	
---	--

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Télé : <input type="text"/>	Télé : <input type="text"/>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA <input type="text"/>	Date : 12052019 Lieu : THEOULES SUR MER
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : M BAUDOIN David

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2019)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			<i>c</i>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			<i>d</i>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			<i>e</i>			
			<i>f</i>			
			<i>g</i>			
			<i>h</i>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			<i>i</i>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			<i>j</i>			
Montant des revenus répartis (5)			<i>Total (a à h)</i>			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (*si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle*)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires
		1	2	3	4	5	6
M FABRIZI LEONARD			2018	24 000			

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter